

Prise de position

## Génie génétique vert: coexistence et libre choix pour les consommateurs et les agriculteurs

scienceindustries

Nordstrasse 15, Case postale, CH-8021 Zürich

27.06.2014

---

### Résumé

- scienceindustries encourage systématiquement la mise en place de conditions-cadre favorisant le recours aux nouvelles technologies, entre autres la culture de plantes utilitaires améliorées par génie génétique.
- A propos de cette technologie, scienceindustries appelle de ses vœux l'élaboration de normes pratiques et scientifiquement fondées autorisant la coexistence de modes de cultures différents.
- Les règles de coexistence doivent laisser aux intéressés le libre choix des pratiques culturales, afin que les agriculteurs innovants puissent aussi s'essayer à la production biotechnologique.
- scienceindustries dénonce tout aménagement de règles de coexistence si restrictif qu'il équivaudrait de facto à une interdiction de la biotechnologie végétale et donnerait un signal négatif pour l'innovation et la recherche en Suisse.

Le programme de recherche PNR59, de même que le rapport de l'Académie suisse des sciences publié en 2013: «Les plantes cultivées génétiquement modifiées et leur importance pour l'agriculture suisse», ont clairement montré, par rapport aux variétés conventionnelles, que les cultures végétales "biotech" ne présentent aucun risque pour l'environnement ou la santé. Le rapport confirme en outre que les plantes modifiées par génie génétique peuvent offrir des avantages écologiques et économiques à la Suisse et des opportunités nouvelles à son agriculture. Des variétés végétales ayant des propriétés bien adaptées aux besoins locaux permettent en effet d'exploiter plus rationnellement des ressources limitées. Le génie génétique soutiendrait du même coup les objectifs de la politique agricole suisse.

Cependant, font encore défaut aujourd'hui des dispositions concrètes destinées à préciser dès la fin de 2017, à l'expiration du moratoire sur les organismes génétiquement modifiés, les conditions d'une coexistence entre cultures traditionnelles et variétés améliorées par génie génétique. Les expériences pratiques qui ont été faites depuis de nombreuses années à l'étranger, ainsi que les études réalisées en Suisse, montrent qu'une coexistence reposant sur de simples règles de pratique agricole (p. ex.: espaces entre cultures, rotations) est possible, pour un coût acceptable. Soulignons au passage que réglementer la coexistence ne répond pas à un souci de sécurité, puisque la sécurité est garantie par les procédures d'autorisation officielles auxquelles sont soumises les cultures biotechnologiques.

Les propositions faites en 2013 par le DETEC et le DEFR à l'appui d'une réglementation de la coexistence ont été rejetées en procédure de consultation par diverses parties prenantes, non pas sur la base d'une critique matérielle des dispositions proposées, mais souvent par simple opposition de principe aux cultures OGM en Suisse. Ces groupes d'intérêts font obstacle à la mise en œuvre d'une solution pratique en matière de coexistence. Ils souhaitent, au contraire, conditionner cette coexistence à un tel niveau d'obstacles que l'exploitation pratique de végétaux génétiquement modifiés s'en trouverait de facto interdite sur le territoire suisse.

scienceindustries estime que dans la mesure où la sécurité et la pertinence de nouveaux types de cultures en Suisse sont attestées par une autorisation officielle délivrée sur examen, les agriculteurs devraient être libres de choisir les végétaux qui leur semblent les plus indiqués. Les conditions posées à la culture de plantes améliorées par génie génétique doivent être objectivement définies, non discriminatoires et fondées sur des bases scientifiques. Il faut garder à l'esprit que les innovations ne voient généralement pas le jour à la faveur d'un large consensus, mais résultent d'initiatives isolées de personnes inventives. Par conséquent, évitons de bloquer délibérément de telles initiatives si l'on ne veut pas étouffer dans l'œuf de nouvelles technologies - précisément, en l'occurrence, les cultures de variétés végétales génétiquement améliorées.

Imposer à la coexistence entre cultures traditionnelles et cultures génétiquement modifiées des conditions si excessives qu'elles les rendraient de facto impossibles équivaldrait aussi à prolonger à froid, une fois encore, le moratoire sur les organismes génétiquement modifiés. Cela aurait pour effet non seulement de paralyser l'agriculture innovante, mais encore de geler les efforts de la science visant à développer des variétés biotechnologiques favorisant l'agriculture durable. La recherche en biologie végétale - et par là le pôle suisse de la recherche - s'en trouverait encore plus affaiblie.

Les complications de la loi sur le génie génétique (LGG), ainsi que les difficiles conditions des essais en plein champ (jusqu'aux destructions et aux actes de vandalisme), n'incitent guère à faire avancer cette recherche dans notre pays. La plupart des chercheurs suisses en sciences végétales ont renoncé à développer des variétés de plantes génétiquement améliorées pour des cultures en Suisse. Dans nos frontières, les étudiants ne sont pas formés de manière très poussée à la biotechnologie végétale. Tout cela appauvrit le bagage de connaissances spécifiques axées sur la pratique dont les autorités suisses ont besoin pour prendre des décisions scientifiquement fondées sur les OGM et sur les règles de coexistence culturelle. Pour la Suisse, c'est une situation très regrettable dans la mesure où la culture de plantes "biotech" ne cesse de progresser dans le monde entier. Aux agriculteurs suisses également, le recours aux variétés améliorées par génie génétique pourrait apporter à l'avenir de précieux avantages (exemples: pommes de terre résistant au mildiou, maïs résistant à la sécheresse, arbres fruitiers résistant au feu bactérien), avec une baisse de la consommation d'eau et de produits phytosanitaires.

Même si aucun élément scientifique ne signale le moindre risque des plantes génétiquement modifiées pour l'homme, la santé ou l'environnement, ces cultures suscitent en Suisse le scepticisme de larges couches de la population. La rigueur de la législation actuelle relative au génie génétique reflète cette préoccupation en réglementant l'autorisation, le marquage et le traitement des denrées alimentaires modifiées par génie génétique. Les garanties fondamentales d'un approvisionnement des consommateurs critiques en denrées alimentaires produites sans génie génétique existent donc d'ores et déjà. Symétriquement, dès lors, la liberté de choix devrait être offerte aux agriculteurs et aux consommateurs qui voudraient cultiver des plantes génétiquement modifiées ou acheter des produits OGM. scienceindustries est convaincue que cette liberté devrait renforcer l'acceptabilité des plantes génétiquement modifiées dans notre pays et que les expériences faites par chacun et chacune permettraient de dissiper les craintes diffuses qui règnent actuellement à leur sujet.

Pour de plus amples informations:

Jan Lucht, jan.lucht@scienceindustries.ch, T +41 44 368 17 63

---

scienceindustries est l'association économique faîtière suisse du secteur chimie, pharma et biotech. Elle défend les intérêts de quelque 250 entreprises membres. Celles-ci réalisent plus de 98% de leurs chiffres d'affaires à l'étranger et constituent la principale industrie exportatrice de notre pays, avec près de 40% de la totalité des ventes suisses à l'étranger. Elles contribuent aussi pour plus de 47% aux dépenses de recherche privées de la Suisse entière. La prospérité de notre pays leur doit donc beaucoup.